CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 OCTOBRE 2020
PROCES-VERBAL

Le Maire ouvre la séance à 20h05

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Bavilliers, s'est réuni au Centre Jean Moulin.

Présents : KOEBERLÉ Eric - GHARBI Slimane - HAASZ-JUILLARD Josiane - TORTEROTOT Sandrine - GONCALVES Evelyne - BARANTON Georges - DIDEY Andrée - MARMET Jean - SUTTER Marie-Louise - GONCALVES José - MIRA Patrick - CETIN Mustafa -FAIVRE Daisy - GONNOD Audrey - GRISOT Séverine - PLASSAIS Virginie - MEDEDOVIC Merisa - BLUNTZER Mathieu - BELUCHE Marie-Dominique - LORIDAT Gérald - DEMOUGE Marie-Alice - DEICHELBOHRER Philippe

Absents : JUNG Joël - JUHIN Michaël - BOULMEDAÏS Wafaa - ACKERMANN Pascal - MEYER Sylvie

Procurations : JUNG Joël donne procuration à GHARBI Slimane - JUHIN Michaël donne procuration à HAASZ-JUILLARD Josiane - ACKERMANN Pascal donne procuration à DEMOUGE Marie-Alice - MEYER Sylvie donne procuration à LORIDAT Gérald

Soit 22 présents - 5 absents - 4 procurations - 26 votants

Mme HAASZ-JUILLARD Josiane est désignée comme secrétaire de séance

Après présentation des rapports d'information,

Le conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie victime d'un acte terroriste à Conflans-Sainte-Honorine.

Le conseil municipal procède ensuite au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour

Délibération n° 20/055
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 1ER SEPTEMBRE 2020

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Le Maire demande à l'assemblée délibérante l'approbation du procès-verbal du 1er septembre 2020 ainsi que l'autorisation de publier ce dernier sur le site Internet de la commune.

Aussi, le conseil Municipal **APPROUVE À 20 VOIX POUR et 6 CONTRE** *(BELUCHE Marie-Dominique - LORIDAT Gérald - MEYER Sylvie - DEMOUGE Marie-Alice - ACKERMANN Pascal - DEICHELBOHRER Philippe)* le procès-verbal du 1er septembre 2020 et autorise la publication de ce dernier sur le site Internet de la commune.

Délibération n° 20/056
LISTE DES INVESTISSEMENTS - BUDGET PRIMITIF 2020

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Compte-tenu du renouvellement du conseil municipal en 2020, seule la liste des investissements prioritaires avait été votée lors du vote Budget primitif 2020 et des crédits spécifiques avaient été budgétisés afin de permettre aux nouveaux élus en place de financer les investissements de leur choix.

Aussi, aujourd'hui, après avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE À 20 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS** *(BELUCHE Marie-Dominique - LORIDAT Gérald - MEYER Sylvie - DEMOUGE Marie-Alice - ACKERMANN Pascal - DEICHELBOHRER Philippe)* la liste des investissements ci-après et au vu de cette dernière, **AUTORISE** le Maire à :

- **demander** les subventions aux organismes européens, d'Etat et Territoriaux,
- **prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- **payer**, pour les autres travaux, fournitures et services, les entreprises et autres créanciers.

INVESTISSEMENTS - BP 2020

ADMINISTRATION GENERALE

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS	RECETTES SOLLICITEES	OBSERVATIONS
	Divers			
165-01	Cautions 2 logements 4 rue des ecoles	965,00 €		
	Mairie			
2183-020	Onduleurs	181,00 €		
	SERVICES ADMINISTRATIFS			
2183-321	Onduleurs Mediathèque	93,00 €		
2183-020	Borne wifi police	90,00 €		
2183-020	1 ordinateur portable pour elus	801,00 €		
2183-020	Casque pour l'accueil	341,00 €		
2188-023	1 appareil photo service communication	600,00 €		
	TOTAL	**3 071,00 €**		

SECURITE

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS	RECETTES SOLLICITEES	OBSERVATIONS
2188-020	Borne desinfectante Mairie	225,00 €		
2188-321	Borne desinfectante Médiathèque	225,00 €		
2188-64	Borne desinfectante Centre de loisirs	225,00 €		
	TOTAL	**675,00 €**		

CADRE DE VIE

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS	RECETTES SOLLICITEES	OBSERVATIONS
2121-822	Arbre entrée de ville (Arglésans)	1 500,00 €		
2128-411	Renovation de l'air de jeux des grands - Parc Bedat	20 200,00 €		
2128-411	Rénovation de l'air de jeux des petits - Parc Bedat	15 500,00 €		
	TOTAL	**37 200,00 €**		

PATRIMOINE

COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS	RECETTES ATTRIBUEES	OBSERVATIONS
	MAIRIE			
21311-020	Climatisation	77 000,00 €		
2183-020	Mobilier accueil	16 920,00 €		
	MEDIATHEQUE			
2184-321	Mobilier	1 050,00 €		Subvention demandee
	SERVICES TECHNIQUES			
2158-212	Batterie autolaveuse	506,00 €		
	ECOLE MATERNELLE J PIGNOT (Préfabriqué)			
21312-211	Climatisation réversible	5 694,00 €		
21312-211	Fenetres/portes	10 956,00 €		
21312-211	Faux plafonds	1 776,00 €		
21312-211	Eclairage LED	267,00 €		
21312-211	Alarme PPMS	331,00 €		
21312-211	Peinture	492,00 €		
2184-211	Tableau	396,00 €		
	ECOLE PRIMAIRE M HENRY			
2135-212	Réfection de vélux	8 390,00 €		
2188-212	Alarme silencieuse	7 570,00 €		
	EGLISE			
2151-822	Achat de marches	26 800,00 €		
2151-822	Pose de marches	17 760,00 €		
	ACCUEIL DE LOISIRS			
21312-422	Réfection sol Club ados	3 145,00 €		
2183-422	Switch	93,00 €		
2184-64	Congélateur	199,00 €		
	STADE DE FOOT			
21318-412	Cloison de séparation	6 730,00 €		
	TOTAL	**186 015,00 €**		

VOIRIE				
COMPTE	LIBELLÉ	PROPOSITIONS	RECETTES SOLLICITEES	OBSERVATIONS
	DIVERS VOIRIE			
2152-822	Panneau d'information rue de Delémont	10 400,00 €		
21534-822	Remplacement lampadaire place Jean Moulin	2 045,00 €		Sinistre
21534-822	Raccordement électrique divers. rue de Delémont	3 998,00 €		
	AMENAGEMENT DE VOIRIE			
2151-822	Bi couche chemin stratégique	26 000,00 €		
	EQUIPEMENTS/SIGNALISATION DE POLICE			
2152-822	Barriere chemin stratégique	4 450,00 €		
2152-822	2 radars pédagogiques	3 732,00 €		
2182-020	Balayeuse de voirie	79 000,00 €		
	TOTAL	**128 625,00 €**	**- €**	
	TOTAL	**355 586,00 €**		

Délibération n° 20/057
DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Présenté par Slimane GHARBI, 1er Adjoint au Maire

Lors du vote du budget primitif 2020, les élections municipales n'ayant pas eu lieu, seuls les investissements prioritaires avaient été inscrits et votés. Les crédits non utilisés ont été budgétisés aux comptes 21311-020 « Bâtiments publics » et 020-01 « Dépenses imprévues » pour un total de 444 672.00 euros.
Pour permettre de financer la liste des investissements votés précédemment, d'un montant total de 355 586.00 Euros il convient d'effectuer des transferts de crédits.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **VALIDE À 20 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS** *(BELUCHE Marie-Dominique - LORIDAT Gérald - MEYER Sylvie - DEMOUGE Marie-Alice - ACKERMANN Pascal - DEICHELBOHRER Philippe)* les transferts de crédits nécessaires.

Délibération n° 20/058
OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Présenté par Slimane GHARBI, 1er Adjoint au Maire

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE À l'UNANIMITÉ, soit 26 VOIX POUR** les transferts et ouvertures de crédits suivants :

- **3 455 €** pour des travaux d'abattage d'arbres morts.
- **1 700 €** pour l'achat de matériel de protection dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.
- **285 €** pour l'annulation des titres non recouvrables malgré les poursuites d'huissiers, il s'agit d'une dette de restauration scolaire et de la non-restitution de livres à la médiathèque.
- **7 500 €** pour le versement d'une subvention complémentaire au CCAS pour financer l'achat des colis de noël à destination des personnes âgées de la commune.
- **2 625 €** correspondant aux frais de formation de l'apprentie en CAP petite enfance.

Délibération n° 20/059
CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM – CONTRAT PEC-CUI

Présenté par Slimane GHARBI, 1er Adjoint au Maire

Suite à l'ouverture d'une sixième classe en maternelle, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE À l'UNANIMITÉ, soit 26 VOIX POUR**

- **d'approuver** la création d'un emploi en PEC CAE-CUI pour une période d'un an renouvelable en fonction des nécessités de services, avec un temps de travail de 20 heures hebdomadaires et une rémunération au SMIC,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la ville les conventions avec pôle emploi, la mission locale ou le conseil départemental et les services de l'Etat, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Délibération n° 20/060
LES VITRINES DE BAVILLIERS SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « OCTOBRE ROSE »

Présenté par Jean MARMET, conseiller municipal délégué

Le conseil municipal après avoir délibéré **DÉCIDE À l'UNANIMITÉ, soit 26 VOIX POUR D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 380 € à l'association «Les Vitrines de Bavilliers », pour les actions menées dans le cadre de la campagne d'information et de lutte contre le cancer du sein « Octobre Rose ». Cette somme sera prélevée sur la provision du compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Délibération n° 20/061
COMITÉ CONSULTATIF « SÉCURITÉ» - *Désignation des membres extérieurs*

Présenté par Éric KOEBERLÉ, Maire

Par délibération du conseil municipal du 1er septembre 2020, le conseil municipal a désigné les membres du comité consultatif « Sécurité » au sein de l'assemblée délibérante.

3 sièges étant réservés pour des membres extérieurs représentants les associations locales, le conseil municipal **DÉSIGNE À l'UNANIMITÉ, soit 26 VOIX POUR** les personnes extérieures suivantes :

- M. **Pascal CENEDA** – membre de l'ASB
- M. **Jean-Marie GAETTER** - membre du TLB
- M. **Bernard VOGT** – membre du Comité des Fêtes

Délibération n° 20/062
FRAIS DE SCOLARITÉ - 2019-2020

Josiane HAASZ-JUILLARD, Adjointe au Maire

En application des dispositions de l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, stipulant les conditions de répartition des dépenses de fonctionnement des écoles entre les communes et vu la délibération du conseil municipal n°14/077 du 25 septembre 2014 lors de laquelle il a été décidé d'appliquer les mêmes tarifs que ceux appliqués par la Ville de Belfort en matière de frais de scolarité,

Le conseil municipal **DÉCIDE À l'UNANIMITÉ, soit 26 VOIX POUR,** pour 2019/2020 d'appliquer comme à Belfort les sommes de 723.43 € pour un élève en maternelle et 547.04 € pour un élève en élémentaire. *(Tarifs identiques à ceux de 2018/2019).*

Délibération n° 20/063
ONF AFFOUAGE SUR PIED

Présenté par Georges BARANTON, Adjoint au Maire

Conformément aux prescriptions de l'ONF, le Conseil municipal valide les dispositions de la campagne d'affouage 2020-2021.
Une parcelle est concernée par l'affouage cette année, il s'agit de la 1 im, pour un total de 54 m3 soit 90 stères divisés en 13 lots de **6.9 stères chacun**.
En ce qui concerne les frais, des devis ont été effectués par l'ONF, le montant total des travaux s'élève à 891.84 €, ils se divisent ainsi :
- 51.84 € pour les frais de garderie ; ceux-ci sont des frais partiels calculés au prorata de la quantité de bois donnée aux affouagistes, (ils ne correspondent donc pas à la facture qui sera envoyée en 2021).
- 390.00 € pour les frais de partage ; (facturés en 2020)
- 450.00 € pour les frais d'abattage des gros arbres et des tiges dangereuses. (Ces travaux seront réalisés et facturés en 2020).

Concernant le montant de la taxe d'affouage, il convient de diviser le montant des frais à la charge de la commune par le nombre d'affouagiste soit **891.84 / 13 = 68.60€.**

Aussi, le Conseil municipal, après avoir délibéré, **DÉCIDE À l'UNANIMITÉ des votants, soit 25 VOIX POUR** ***(M. MIRA ne participe pas au vote soit 25 votants) :***

- **de valider** le rôle d'affouage 2020-2021 au vu de la liste des affouagistes présentée en annexe ;
- **de valider** les garants de l'affouage 2020-2021 ;

- **de fixer** le volume maximal des portions à 6.9 stères qui seront attribuées par tirage au sort ;
- **de fixer** le montant total de la taxe d'affouage à **68.60€** ;
- **de fixer** les conditions d'exploitation ;
- **de valider** le règlement de l'affouage 2020-2021.
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document afférent

Délibération n° 20/064
OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES EN 2021

Présenté par Jean MARMET, conseiller municipal délégué

Conformément à la réglementation en vigueur, en accord avec l'association des commerçants de la commune, et après consultation des organisations syndicales patronales et salariales, le Conseil Municipal, **AUTORISE** pour notre commune, **À 20 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS** *(BELUCHE Marie-Dominique - LORIDAT Gérald - MEYER Sylvie - DEMOUGE Marie-Alice - ACKERMANN Pascal - DEICHELBOHRER Philippe)* l'ouverture des commerces pour 4 dimanches l'année prochaine, à savoir les **Dimanches 05 décembre 2021- 12 décembre 2021 - 19 décembre 2021- 26 décembre 2021.**

Délibération n° 20/065
LOCATION CHALET – PARC DE LA FRATERNITÉ - ***Délibération modificative***

Présenté par Evelyne GONCALVES, Adjointe au Maire

Par délibération du 1er septembre 2020, le conseil municipal a validé les tarifs de location du Chalet du parc de la Fraternité, pour les associations et les bavilliérois qui en feraient la demande, soit 110 € la journée ou 60 € la demi-journée.

Le conseil municipal après avoir délibéré, **DECIDE À l'UNANIMITÉ, soit 26 VOIX POUR** que la location de cet équipement ne sera finalement accessible qu'aux associations bavilliéroises. Le chalet ne sera pas loué aux particuliers, de plus Il n'y aura pas de mise à disposition de vaisselle possible.

Délibération n° 20/066
TARIFS MUNICIPAUX ESCALADE - ***Mise en place d'un tarif supplémentaire***

Présenté par Mustafa CETIN, conseiller municipal délégué

L'activité escalade ne proposant que des tarifs à la séance, des stages de 5 jours ou des adhésions annuelles, il est proposé au conseil municipal d'ouvrir la possibilité aux inscriptions trimestrielles. Aussi, il est proposé de créé un tarif au trimestre de 35 €.

Ce tarif est **VALIDÉ À 24 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE** *(DEICHELBOHRER Philippe)* **et 1 ABSTENTION** *(BELUCHE Marie-Dominique).*

Délibération n° 20/067
MISE À JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Présenté par Eric KOEBERLÉ, Maire

Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) qui définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population, au regard des risques encourus, a été adopté par le Conseil Municipal le 18 décembre 2007. Une mise à jour s'avère nécessaire, compte tenu de l'arrivée de nouveaux élus, conséquences des élections municipales de juin 2020.

Le PCS, qui redonne sa place à l'engagement responsable du Maire, acteur de la sécurité civile, comprend :
1 - l'identification des risques sur la commune,
2 - l'organisation de la réponse communale,
3 - le recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés,
4 - des annexes, principalement le Plan Départemental ORSEC – distribution préventive de comprimés d'iode stable.

Après avoir pris connaissance du Plan communal de sauvegarde de la commune, et après avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE** ce dernier **À l'UNANIMITÉ, soit 26 VOIX POUR.**

Délibération n° 20/068

MOTION DE SOUTIEN AUX SALARIÉS DE GENERAL ELECTRIC

Présenté par Eric KOEBERLÉ, Maire

Les élus du conseil municipal de Bavilliers apportent leur soutien aux salariés de Général Electric **ADOPTENT À l'UNANIMITÉ, soit 26 VOIX POUR** la motion suivante :

Au mépris de tous ses engagements et après la suppression de 485 emplois en 2019, Général Electric annonce aujourd'hui la fermeture de la filière hydro sur le site de Belfort et la perte de 89 emplois.
C'est un nouveau coup dur pour notre Territoire et notre bassin d'emplois qui sont sacrifiés au profit des actionnaires américains.

Notre Territoire a une longue tradition industrielle.
A l'issue du siège de 1870-1871, l'industrialisation de la Ville de Belfort s'accélère avec l'installation de l'ancêtre d'Alstom, la Société Alsacienne de Construction Mécanique et de la société de textile DMC. Dans la seconde moitié du XXème Siècle, la ville se diversifie dans l'informatique avec la société Bull. A ce jour, ce sont environ 120 entreprises de tous domaines, et plus de 7 000 salariés qui sont présents sur le site industriel du Techn'hom.

L'histoire de Belfort et du Département est donc intimement liée à celle de son industrie. Au fil du temps, les Belfortains et les Territortains ont forgé l'une des plus belles aventures industrielles françaises et leur savoir-faire est mondialement reconnu. Ils ont fait la fierté de la France en contribuant à sa puissance industrielle dans les domaines de l'énergie et du ferroviaire.

En 2015, afin que son projet de rachat de la branche énergie d'Alstom soit retenu, Général Electric s'est engagé à créer 1 000 emplois nets en France, à assurer la maîtrise des activités stratégiques, notamment le nucléaire, et à localiser en France les quartiers généraux et équipes de direction des activités turbines à gaz de grande taille et turbines à vapeur.

En vérité, il n'y a eu de la part de Général Electric, aucune action réelle et sérieuse en faveur du maintien de l'activité industrielle à Belfort.

Compte tenu de la gravité de cette situation qui affecte tout notre Territoire, les élus du Conseil Municipal de Bavilliers demandent au Président de la République, Emmanuel MACRON :

- ***Qu'il prenne ses responsabilités*** *pour éviter un désastre industriel et social, préserver le savoir-faire de notre industrie ainsi que notre indépendance énergétique,*

- ***Qu'il intervienne directement auprès du Directeur Général de Général Electric, Hugh BAILEY,*** *son ancien conseiller à Bercy, qui avait soutenu en d'autres temps, la reprise des activités de Belfort par Général Electric !*

L'ordre du jour étant épuisé, s'en suivent les questions diverses puis la parole est donnée au public.
Fin de séance à 21h45

Fait à Bavilliers le 23 octobre 2020

Le Maire
Éric KOEBERLÉ

MAIRIE de BAVILLIERS 90800